

Conseil provincial du 2 juillet 2026 : Question d'actualité relative à l'entretien des cours d'eau et prévention des inondations

Mme Mélanie LEPONCE, Conseillère provinciale (à la tribune).

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, Chers collègues, Il y a un an d'ici, quasiment jour pour jour, on votait au Conseil provincial le marché public relatif à l'entretien des cours d'eau de deuxième catégorie. Inutile de rappeler les vieux et mauvais souvenirs des inondations de juillet 2021. Mais on se rend compte aussi, les derniers mois des dernières semaines, que malheureusement, les épisodes climatiques s'enchaînent et ils sont toujours avec des effets tout aussi graves et parfois plus isolés et donc moins importants sur l'ensemble du territoire, mais en tout cas sur le territoire en eux-mêmes, toujours aussi importants et dramatiques.

On sait que l'entretien des cours d'eau, l'enlèvement des embâcles et le curage essentiel et régulier et donc c'est important la stabilisation des berges ou encore l'adaptation de certains ouvrages sont indispensables pour limiter les risques. Et donc, par rapport à notre vote de l'année dernière, mes questions sont les suivantes où en est-on dans l'exécution du marché public adopté ? Les travaux ont effectivement débuté et si oui, est-ce qu'on pourrait imaginer recevoir un calendrier prévisionnel des interventions programmées ?

Par ailleurs, les communes sont-elles systématiquement informées en amont des travaux prévus sur leur territoire, de leur nature et de leur calendrier pour permettre la bonne coordination, parfois avec des travaux communaux prévus à des endroits similaires ?

À la suite des épisodes des inondations survenues ces derniers mois, est-ce que pour plusieurs communes de la province, il y a eu de nouvelles évaluations des besoins d'entretien ou adaptations de terrain, de cours d'eau, de berges pour adapter les priorités d'intervention et identifier de nouveaux points sensibles ou de nouveaux besoins.

Et enfin, les enseignements tirés des événements récents, conduisent-ils à adapter des programmes de travaux initialement prévus dans le marché public, votés il y a un an ?

Au regard de ces défis climatiques, une fois encore, cela nous montre que la prévention ambitieuse qui doit être fondée sur l'anticipation, la concertation avec les communes et une adaptation permanente de nos interventions est essentielle pour notre territoire provincial.

M. André DENIS, Député provincial (à la tribune).

Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je répondrai d'abord à la question de Madame Laponce sur les marchés de cours d'eau.

Mme LEPONCE, chère collègue, le marché public « Cours d'eau » adopté par notre Conseil en 2025 qui s'élève à un montant annuel de 639.213 € TVAC et qui est en cours depuis le mois de mars, s'inscrit en réalité dans la continuité des marchés précédemment passés.

En effet, dans un souci de simplification administrative, il a été décidé de proposer un marché d'entretien sur quatre ans pour l'ensemble du territoire de la Province de Liège, au lieu de marchés annuels divisés par sous bassin comme cela se faisait antérieurement.

S'agissant d'un montant beaucoup plus important, le marché est donc passé par le Conseil provincial alors qu'auparavant, les marchés ne passaient le plus souvent qu'au Collège.

En pratique, le fonctionnement reste toutefois le même : sur chacun des secteurs, l'agent de référence du Service des Cours d'eau effectue des visites de terrain et centralise les demandes des Communes et des riverains afin d'identifier les travaux à réaliser et d'établir une liste des priorités.

La nouveauté, c'est que le marché public a été conçu de manière à donner une flexibilité plus importante sur les interventions en travaillant sous forme de « régie ». Ainsi, nous pouvons envoyer les entrepreneurs là où les besoins se font sentir avec une gamme d'intervention plus large permettant d'intervenir à la fois sur l'entretien « de fond » et sur les interventions urgentes.

Par exemple, à la suite des orages importants de la fin du mois de mai, le cours d'eau « Fond d'Oxhe » a été fortement endommagé. Les moyens disponibles dans ce secteur ont donc été redirigés dans cette zone pour dégager un maximum ce cours d'eau.

Cette façon de travailler, toujours mouvante en fonction des aléas, fait qu'il n'existe pas à proprement parler d'un calendrier prévisionnel des interventions programmées sur l'ensemble du territoire, seulement des interventions planifiées au fur et à mesure de l'année.

Pour continuer mon exemple, le « Fond d'Oxhe » présentait, vous vous en doutez, plus de dégradations en aval qu'à l'amont. Dès lors, des réunions sur place avec les Communes d'Engis et d'Amay ont eu lieu dès les premiers jours après l'orage tandis que moins de contacts ont été pris avec les Communes de Modave et de Nandrin se situant à un autre niveau.

Ainsi, bien que la concertation avec les Communes soit toujours de mise, celle-ci varie en fonction de la nature des interventions à effectuer. Par exemple, on ne prévient pas une Commune pour un petit embâcle à enlever d'un ruisseau tandis que pour des projets plus importants, les Communes peuvent être associées dès la conception du projet ou à la base de l'intervention.

Au-delà de la mise en œuvre de ce marché, l'évolution des crues, tant en fréquence qu'en ampleur, nous montre qu'il n'est plus suffisant de simplement entretenir les cours d'eau comme cela se faisait historiquement. En conséquence, la Province de Liège, en plus de ce travail habituel, développe plusieurs actions complémentaires nécessaires dans la lutte contre les inondations : d'une part, des études hydrologiques et hydrauliques afin d'identifier des aménagements pertinents sur des cours d'eau problématiques, d'autre part, le levé des cours d'eau canalisés, qui posent de gros problèmes de stabilité et de bouchon dus à leur vétusté et enfin, le soutien aux Communes, que ce soit par la concertation, la remise d'avis techniques, notamment pour des permis d'urbanisme, la participation à des comités de suivi, en particulier pour les études hydrauliques qui nécessitent de fortes compétences techniques.

Ce rôle transversal est d'autant plus important que les aménagements qui pourraient être réalisés sur le territoire d'une Commune bénéficient bien souvent et principalement à des autres Communes, situées, celles-là, à l'aval.

Ainsi, le rôle supracommunal de la Province est donc de pouvoir objectiver les aménagements à réaliser et de mettre autour de la table des Communes pour un dessein qui dépasse leurs territoires respectifs.

Mme Mélanie LEPONCE, Conseillère provinciale (à la tribune).

Merci, Monsieur le Député, pour vos réponses et pour le suivi attentif que vous consacrez à ce sujet depuis toujours.

Je comprends et je soutiens la flexibilité du marché voté en 2025, il y a une certaine logique d'efficacité derrière. Je vous rejoins aussi quant au besoin de soutien aux communes.

J'espère que ce soutien ne se limitera pas aux études et qu'il y aura aussi, pour mettre en place les résultats des études, des soutiens techniques et financiers pour les communes, car seules, je ne suis pas persuadé qu'elles y arriveront.

J'espère aussi que les urgences traitées pour les orages, etc., et les conséquences n'empêchent pas non plus un entretien classique. J'ai cru comprendre qu'il y avait une certaine opposition entre les deux, et donc j'espère que, quand même, l'entretien régulier et classique se fera mais je n'en doute pas, je vous fais confiance.

J'encourage les services aussi de la province à assurer un dialogue proactif avec les communes. On a l'impression parfois comme mandataires locaux que les communes ne font pas suffisamment appel à la Province et pourraient davantage aller chercher de l'aide, et donc il pourrait y avoir un dialogue renforcé, une coordination entre les deux. Je suppose et par la même occasion, je le demande, mais que lors des rapports d'activité, on aura un état des lieux de tout ce qui est réalisé au fur et à mesure par rapport à ces marchés et actions qui sont faites soit en urgence post inondations, soit de manière régulière.

Enfin, nous resterons attentifs à toutes les actions menées en matière de lutte contre les inondations et dans le cadre aussi du réchauffement climatique. On soutiendra évidemment toutes les actions qui seront faites dans ce sens. On continuera aussi de soutenir tout ce qui peut être fait pour la coordination et le soutien aux communes, et nous en sommes convaincus, que c'est collectivement que nous parviendrons à utiliser les moyens de manière efficiente pour lutter contre les inondations.

Je vous remercie.